

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 NOVEMBRE 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 60  
 Présents : 36  
 Pouvoirs : 14  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

10 novembre 2023

**Numéro :**

D20231116\_241

**Objet :**

Modification du contrat du projet d'animateur pour le Programme Agro-Environnemental et Climatique

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Bel'Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. GRANGE
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	M. CHALAYER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	M.JACQUARD
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JF. JANNET
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	I.DUBOIS
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	P. LARRIEU
	Didier	FROMENTIN		x	A.DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

La nouvelle politique agricole (PAC) commune de l'Union Européenne a proposé un nouveau dispositif PAEC à partir de 2023. La CCD en partenariat avec les acteurs locaux a été retenu par les services de l'Etat pour lancer une première année d'animation début 2023.

Le nouveau dispositif vise à répondre à deux enjeux environnementaux, la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité, en soutenant l'évolution des pratiques et l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique.

**Vu** la délibération n°D2022\_11\_11\_228 en date du 17 novembre 2022 actant la création d'un contrat de projet d'animateur PAEC, pour une durée d'un an renouvelable une fois, à partir de la date de prise de poste de l'agent en charge du contrat. A la suite de 10 mois d'exercice et des premiers résultats encourageant, il apparaît que ce projet a vocation à se pérenniser sur une durée supérieure à deux ans et qu'il convient de prolonger le contrat afin d'assurer une stabilité sur le poste.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont des contrats de 5 ans. La première année d'animation a permis de mobiliser 24 agriculteurs. Une deuxième année de contractualisation est prévue en 2024. Ensuite il s'agira d'accompagner les contractants dans le respect des cahiers des charges.

Au sein du pôle développement durable, en lien avec les autres programmes environnementaux, les missions du poste sont :

- Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux environnementaux,
- Réalisation des diagnostics individuels / plans de gestion obligatoires par les mesures,
- Organisation de formations,
- Gouvernance du PAEC (comité de pilotage, groupe technique, animation du partenariat) et suivi de la contractualisation (suivi/bilan PAEC),
- Récapitulatif détaillé du prévisionnel des engagements du 15 mai à remettre aux DDT pour le 1 septembre pour chaque campagne de contractualisation,
- Accompagnement technique des contractants notamment vis-à-vis des obligations des cahiers des charges des mesures à respecter (mise à jour des plans de gestion, suivi technique en cours de contrats),
- Mettre en place toutes actions complémentaires contribuant aux objectifs du PAEC (démonstrations, production de documents techniques ...).

Considérant que ce poste est financé à près de 80 % par l'Etat et les EPCI partenaires et que les thématiques abordées entre dans la cible de différents appels à projet,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier le contrat de projet d'animateur PAEC, initialement prévu pour 1 an renouvelable 1 fois, pour le transformer en contrat de projet d'une durée initiale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 5 ans, à compter du 01/02/2024,
- De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- De décider que la rémunération pourra être rattachée au cadre d'emploi des techniciens,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 4 abstentions :

- **De modifier** le contrat de projet d'animateur PAEC, initialement prévu pour 1 an renouvelable 1 fois, pour le transformer en contrat de projet d'une durée initiale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 5 ans, à compter du 01/02/2024,
- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée au cadre d'emploi des techniciens,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 16 novembre 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

